Commune de Mâron en Berry

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal le samedi 26 novembre 2022 à 09h30

Numéro	Objet	Décision du Conseil
2022-54	Subvention à l'association Familles Rurales de Mâron	Approuvée à l'unanimité
2022-55	Devis pour le projet « Voulez-vous replanter des haies ? »	Approuvée à 9 voix pour et 4 abstentions
2022-56	Devis travaux suite aux intempéries du 22 mai 2022	Approuvée à l'unanimité
2022-57	Tarifs de location du restaurant « Le Chat Noir »	Approuvée à l'unanimité
2022-58	Délégation au maire relative aux marchés publics	Approuvée à 6 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions
2022-59	Contrat de bail pour l'installation d'une station radioélectrique	Approuvée à l'unanimité
2022-60	Soirée spectacle 2023	Approuvée à l'unanimité

Affichée le 29 novembre 2022

Les délibérations sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture

et sur notre site internet : www.maronenberry.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
******
DEPARTEMENT DE L'INDRE
COMMUNE DE MÂRON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022-54

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six novembre, à neuf heure trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Mâron, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie de Mâron sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/11/2022

Nombre de conseillers : en exercice : 13 / présents : 13 / votants : 13

Présents : M. Gilbert BLANC, M. Guilhem de TARLÉ, Mme Corinne BERNARD, M. Éric FRESNEAU, M. Jean-Gilles LAFARCINADE, Mme Angélique COCLIN, Mme Claire de TARLÉ, Mme Carole FRESNEAU, M. Aurélien VARVOU, Mme Nathalie CHERPITEL, M. Daniel PILLET, Mme Agnès PERROT, Mme Françoise ANNAVAL.

Secrétaire de séance : Mme Corinne BERNARD

Objet : **Subvention à l'association Familles Rurales de Mâron**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention pour l'année 2022 à l'association Familles Rurales de Mâron.

Considérant l'inscription en dépense de 3 000 € à l'article 6574, *Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé*, de la section de fonctionnement du Budget prévisionnel 2022 ;

Considérant les délibérations n°2022-26 et 33 des 30 avril et 27 juin 2022, attribuant un total de 1 550 € à diverses associations ;

Considérant l'usage qui attribue annuellement à l'association Familles Rurales de Mâron, pour le fonctionnement de l'association, y compris Le Club et la commission Jeunes, une subvention fixée ces dernières années à 200 € ;

Considérant la convention du 5/10/2017 relative à la gestion de la structure Accueil de loisirs, passée entre l'association Familles Rurales de Mâron représentée par Mme Nathalie Rhimbert-Bonnet, et la commune de Mâron, représentée par M. Jean-Claude Ballon, convention qui stipule en son article 4 que « la collectivité octroie une subvention d'équilibre au vu du compte de résultat, à utiliser exclusivement pour la mise en œuvre de ce projet » ;

Considérant le résultat de clôture 2021 de la structure Accueil de loisirs, portant un montant négatif de 1 152.52 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention à l'association Familles Rurales de Mâron qui se décompose de la suivante :

- 200,00 € pour le fonctionnement de l'association, y compris Le Club et la Commission Jeunes,
- 1 152.52 € pour équilibrer le compte de clôture 2021 de l'Accueil de loisirs.

Le Maire,

Gilbert BLANC

MAIRIE DE MARON (Indre)

Le secrétaire de séance,

Certifié exécutoire
Transmis à la préfecture le 29/11/2022
Affiché le 29/11/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
******
DEPARTEMENT DE L'INDRE
COMMUNE DE MÂRON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022-55

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six novembre, à neuf heure trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Mâron, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie de Mâron sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/11/2022

Nombre de conseillers : en exercice : 13 / présents : 13 / votants : 13

Présents : M. Gilbert BLANC, M. Guilhem de TARLÉ, Mme Corinne BERNARD, M. Éric FRESNEAU, M. Jean-Gilles LAFARCINADE, Mme Angélique COCLIN, Mme Claire de TARLÉ, Mme Carole FRESNEAU, M. Aurélien VARVOU, Mme Nathalie CHERPITEL, M. Daniel PILLET, Mme Agnès PERROT, Mme Françoise ANNAVAL.

Secrétaire de séance : Mme Corinne BERNARD

Objet : **Devis pour le projet « Voulez-vous replanter des haies ? »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'appel à projet du Pays Castelroussin Val de l'Indre, pour la réalisation de plantations et de restauration de trames bocagères, il est proposé la plantation de 285 arbres et arbustes au Grand Villemongin et dans le bourg. Ce projet permettrait de recréer des espaces propices à la faune et flore locales et ainsi contribuer à une amélioration sensible de la biodiversité.

Le coût total des plants et des fournitures est de 818.80 € et est subventionné à 80%. Une participation financière à hauteur de 150 € est demandée pour l'accompagnement technique et administratif. Le coût de revient pour la commune serait donc de 421,07 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 9 voix pour et 4 abstentions :

- Approuve le projet et le devis d'un montant de 421,07 €,
- Autorise le Maire à signer tous les documents concernant le projet,
- Dit que cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2121.

Le Maire,

Gilbert BLANC

MAIRIE DE MARON (Indre)

La secrétaire de séance,

Certifié exécutoire
Transmis à la préfecture le 29/11/2022
Affiché le 29/11/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
******
DEPARTEMENT DE L'INDRE
COMMUNE DE MÂRON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022-56

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six novembre, à neuf heure trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Mâron, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie de Mâron sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/11/2022

Nombre de conseillers : en exercice : 13 / présents : 13 / votants : 13

Présents : M. Gilbert BLANC, M. Guilhem de TARLÉ, Mme Corinne BERNARD, M. Éric FRESNEAU, M. Jean-Gilles LAFARCINADE, Mme Angélique COCLIN, Mme Claire de TARLÉ, Mme Carole FRESNEAU, M. Aurélien VARVOU, Mme Nathalie CHERPITEL, M. Daniel PILLET, Mme Agnès PERROT, Mme Françoise ANNAVAL.

Secrétaire de séance : Mme Corinne BERNARD

Objet : **Devis travaux suite aux intempéries du 22 mai 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux intempéries du 22 mai 2022, il convient de réaliser des travaux sur les bâtiments communaux endommagés. Ces dommages seront indemnisés par notre assurance. Les devis retenus sont les suivants :

Localisation	Entreprise	Travaux	Montant TTC
École, médiathèque	SMVB	Réfection des toitures en polycarbonate et trappe de désenfumage	7 211.40 €
Atelier municipal	DEVIN	Démontage, bâchage et remontage en bardage métallique	46 262.70 €
Mairie, école, église, le Chat Noir	SARL GUILLOT	Réfection et réparation des toits	37 846.39 €
		TOTAL	91 320.49 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les devis pour un montant de 91 320.49 € TTC.

Le Maire,

Gilbert BLANC

MAIRIE DE MARON (Indre)

La secrétaire de séance,

Certifié exécutoire
Transmis à la préfecture le 29/11/2022
Affiché le 29/11/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
******
DEPARTEMENT DE L'INDRE
COMMUNE DE MÂRON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022-57

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six novembre, à neuf heure trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Mâron, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie de Mâron sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/11/2022

Nombre de conseillers : en exercice : 13 / présents : 13 / votants : 13

Présents : M. Gilbert BLANC, M. Guilhem de TARLÉ, Mme Corinne BERNARD, M. Éric FRESNEAU, M. Jean-Gilles LAFARCINADE, Mme Angélique COCLIN, Mme Claire de TARLÉ, Mme Carole FRESNEAU, M. Aurélien VARVOU, Mme Nathalie CHERPITEL, M. Daniel PILLET, Mme Agnès PERROT, Mme Françoise ANNAVAL.

Secrétaire de séance : Mme Corinne BERNARD

Objet : **Tarifs de location du restaurant « Le Chat Noir »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'amortir les charges du restaurant « Le Chat Noir », devenu afférentes au budget de la commune depuis qu'il n'y a plus de locataire, il conviendrait de mettre en location la salle en proposant deux tarifs, avec ou sans cuisine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les tarifs de location du restaurant « Le Chat Noir », à compter du 1er décembre 2022, comme il suit :

	Habitants de la commune		Hors commune	
	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine
½ journée	60 €	100 €	80 €	120 €
1 jour	100 €	140 €	130 €	170 €
2 jours	160 €	200 €	195 €	235 €
Jour supplémentaire	50 €		70 €	
Caution dégradation	300 €		300 €	
Caution défaut de nettoyage	150 €		150 €	

Le Maire,

Gilbert BLANC

MAIRIE DE MARON (Indre)

La secrétaire de séance,

Certifié exécutoire
Transmis à la préfecture le 29/11/2022
Affiché le 29/11/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
******
DEPARTEMENT DE L'INDRE
COMMUNE DE MÂRON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022-58

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six novembre, à neuf heure trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Mâron, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie de Mâron sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/11/2022

Nombre de conseillers : en exercice : 13 / présents : 13 / votants : 13

Présents : M. Gilbert BLANC, M. Guilhem de TARLÉ, Mme Corinne BERNARD, M. Éric FRESNEAU, M. Jean-Gilles LAFARCINADE, Mme Angélique COCLIN, Mme Claire de TARLÉ, Mme Carole FRESNEAU, M. Aurélien VARVOU, Mme Nathalie CHERPITEL, M. Daniel PILLET, Mme Agnès PERROT, Mme Françoise ANNAVAL.

Secrétaire de séance : Mme Corinne BERNARD

Objet : **Délégation au Maire relative aux marchés publics**

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que pour la bonne marche de l'administration communale, il convient de déléguer au Maire la compétence relative aux marchés publics ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 6 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions, que Monsieur le Maire a la délégation du Conseil Municipal, pour la durée de son mandat, lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services pour un montant maximum de 8 000 € TTC, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits et disponibles au budget.

Il rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Le Maire,

Gilbert BLANC

MAIRIE DE MARON (Indre)

La secrétaire de séance,

Certifié exécutoire
Transmis à la préfecture le 29/11/2022
Affiché le 29/11/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
******
DEPARTEMENT DE L'INDRE
COMMUNE DE MÂRON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022-59

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six novembre, à neuf heure trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Mâron, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie de Mâron sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/11/2022

Nombre de conseillers : en exercice : 13 / présents : 13 / votants : 13

Présents : M. Gilbert BLANC, M. Guilhem de TARLÉ, Mme Corinne BERNARD, M. Éric FRESNEAU, M. Jean-Gilles LAFARCINADE, Mme Angélique COCLIN, Mme Claire de TARLÉ, Mme Carole FRESNEAU, M. Aurélien VARVOU, Mme Nathalie CHERPITEL, M. Daniel PILLET, Mme Agnès PERROT, Mme Françoise ANNAVAL.

Secrétaire de séance : Mme Corinne BERNARD

Objet : **Contrat de bail pour l'installation d'une station radioélectrique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES, souhaite installer une station radioélectrique, parcelle ZK 26 au « four à chaux ». Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'accord du New Deal Mobile passé entre les opérateurs de téléphonie mobile et l'Etat visant à fournir une bonne couverture mobile pour tous les Français. Le site sera déployé et exploité par Bouygues Télécom et assurera l'accès aux services de téléphone mobile des quatre opérateurs (ORANGE, SFR, FREE et BOUYGUES TELECOM). Une redevance d'un montant de 500 € sera versée annuellement à la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le contrat de bail,
- Autorise le Maire à signer tous les documents concernant le projet.

Le Maire,

Gilbert BLANC

La secrétaire de séance,

Certifié exécutoire
Transmis à la préfecture le 29/11/2022
Affiché le 29/11/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
******
DEPARTEMENT DE L'INDRE
COMMUNE DE MÂRON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022-60

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six novembre, à neuf heure trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Mâron, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie de Mâron sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/11/2022

Nombre de conseillers : en exercice : 13 / présents : 13 / votants : 13

Présents : M. Gilbert BLANC, M. Guilhem de TARLÉ, Mme Corinne BERNARD, M. Éric FRESNEAU, M. Jean-Gilles LAFARCINADE, Mme Angélique COCLIN, Mme Claire de TARLÉ, Mme Carole FRESNEAU, M. Aurélien VARVOU, Mme Nathalie CHERPITEL, M. Daniel PILLET, Mme Agnès PERROT, Mme Françoise ANNAVAL.

Secrétaire de séance : Mme Corinne BERNARD

Objet : **Soirée spectacle 2023**

Afin de prévoir une animation dans la commune, il est proposé l'organisation d'un spectacle musical : « Concert de variété et chanson française » par la chanteuse Mélanie D'iss, le vendredi 6 octobre 2023, pour un montant de 300 €. Cette manifestation s'inscrit dans le dispositif « Musique et Théâtre au pays » dont l'objectif est de favoriser l'accès à la culture pour tous en subventionnant la production de projets artistiques et culturels.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'organiser cette manifestation,
- Approuve le devis de la chanteuse Mélanie D'iss, d'un montant de 300 €,
- Sollicite une subvention dans le cadre du dispositif « Musique et Théâtre au Pays » auprès de la Région Centre Val de Loire et du Département de l'Indre.

Le Maire,

Gilbert BLANC

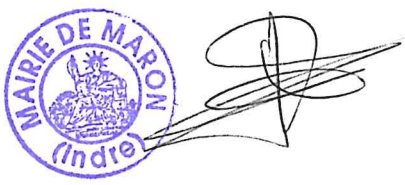

La secrétaire de séance,

Certifié exécutoire
Transmis à la préfecture le 29/11/2022
Affiché le 29/11/2022